



Mémoire

**Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par Ressources
Falco Ltée**

**Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**

24 septembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. QUE SIGNIFIE ÊTRE MEMBRE DE L'AMQ ?	1
3. BÉNÉFICES DU PROJET HORNE 5 POUR LA SOCIÉTÉ ET L'ENVIRONNEMENT.....	3
3.1 Emploi et retombées économiques	3
3.1.1 Des retombées locales, régionales et pour l'ensemble du Québec.....	3
3.1.2 Enjeu de la disponibilité de la main-d'oeuvre	4
3.2 Bénéfices pour l'environnement.....	4
3.2.1 Justification du projet.....	5
3.2.2 Qualité de l'air	6
3.2.3 Choix de l'emplacement du parc à résidus et du corridor des conduites de résidus	6
3.3 L'aspect social.....	7
4. CONCLUSION	8

1. INTRODUCTION

L'Association minière du Québec (l'AMQ ou l'Association) est heureuse de transmettre ce mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de son mandat d'enquête sur le projet minier Horne 5 à Rouyn-Noranda, du promoteur Ressources Falco Ltée (Ressources Falco ou Falco).

Fondée en 1936, l'Association a pour mission de promouvoir, soutenir et développer de façon proactive une industrie minière québécoise responsable, engagée et innovante. Elle agit à titre de porte-parole pour ses membres, constitués d'entreprises minières productrices de métaux et de minéraux, d'entreprises métallurgiques, d'entrepreneurs miniers et d'entreprises minières en développement et en exploration sur le territoire québécois. Peuvent également devenir membres de l'Association, les fournisseurs, les organismes sans but lucratif, les institutions et les partenaires du secteur minier. Ensemble, ils représentent la grande majorité de la production québécoise de métaux et de minéraux.

Ressources Falco est membre de l'Association et, à ce titre, s'est engagée à respecter les plus hauts standards en matière de protection de l'environnement, de développement durable et de relations avec les communautés, comme il sera démontré à la section suivante. La suite du mémoire exposera les bénéfices du projet Horne 5 et pourquoi il reçoit l'appui de l'AMQ.

2. QUE SIGNIFIE ÊTRE MEMBRE DE L'AMQ ?

L'AMQ vise à être reconnue par ses parties prenantes comme le catalyseur de l'industrie minière, inspirant à ses membres une démarche éthique et leur permettant de respecter les plus hauts standards environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour devenir membre de l'AMQ, les entreprises ou organismes doivent d'abord adhérer à ses valeurs :

- Être respectueux;
- Être transparent;
- Agir de façon éthique;
- Collaborer avec l'ensemble des parties prenantes.

Chaque membre est également tenu de respecter et de mettre en œuvre la *Charte de développement durable* de l'AMQ, qui exprime la volonté de l'Association d'adopter et de mettre en place des pratiques responsables qui tiennent compte des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance. La charte se compose de six engagements :

1. **Adopter et mettre en œuvre des pratiques d'affaires éthiques**, ce qui se traduit par l'implantation de processus de gouvernance rigoureux et par l'adoption de politiques ou de codes encadrant la conduite de l'industrie minière et de ses employés;
2. **Être imputables de leurs activités et des impacts potentiels**, par une gestion proactive des risques et des incidents potentiels liés au fonctionnement de

l'industrie minière et par la planification et la mise en œuvre de réponses diligentes pour atténuer leurs conséquences ou remédier à la situation;

3. **Entretenir des relations ouvertes et continues avec les parties prenantes**, en faisant preuve de transparence et de proactivité, en communiquant de l'information claire, pertinente et suffisante sur les activités de l'industrie minière, et en mettant en place des mécanismes de dialogue inclusifs;
4. **Contribuer activement à la protection de l'environnement et de la biodiversité**, conformément à la réglementation en vigueur et en favorisant la mise en place de pratiques allant au-delà des exigences légales et permettant la réduction de l'empreinte environnementale;
5. **Cohabiter de façon harmonieuse avec les collectivités**, en respectant les usages et les cultures du milieu, et en adoptant les mesures nécessaires en vue d'optimiser les retombées locales tout en minimisant les nuisances et contraintes liées aux activités et aux installations de l'industrie minière;
6. **Assurer le bien-être des employés**, en leur offrant un environnement de travail sécuritaire, des conditions d'emploi compétitives et un milieu de travail respectueux et équitable contribuant à leur plein développement professionnel.

Enfin, toutes les sociétés membres de l'AMQ doivent obligatoirement adhérer à l'initiative *TSM (Towards Sustainable Mining*, aussi connue sous l'appellation *Vers le développement minier durable*), qui constitue un programme de développement durable et d'amélioration continue reconnu mondialement, et dont les exigences vont au-delà des obligations légales imposées aux compagnies minières. Par cette obligation, l'AMQ s'assure que les sociétés minières opérant au Québec se dotent des plus hauts standards relativement au développement durable. En effet, l'initiative *TSM* vise à évaluer les performances des entreprises minières en fonction de neuf protocoles ciblant des domaines clés :

1. **Intendance de l'eau** : ce protocole oriente l'élaboration des bonnes pratiques en matière d'intendance de l'eau au-delà de la simple conformité aux lois. Il porte sur la gouvernance de l'eau, la gestion de l'eau destinée aux opérations, la planification des bassins versants ainsi que le rendement et la production de rapports liés à l'eau dans les sites miniers;
2. **Gestion des résidus miniers** : il s'agit de garantir que les résidus miniers sont gérés de manière sécuritaire et responsable, minimisant ainsi les risques environnementaux et de sécurité;
3. **Conservation de la biodiversité** : ce protocole vise à protéger et à promouvoir la biodiversité dans les zones d'exploitation minière, en intégrant des pratiques de gestion durable;
4. **Changements climatiques** : ce protocole établit un ensemble de critères permettant aux entreprises de s'engager en faveur d'actions climatiques ambitieuses, de gérer les changements climatiques par l'efficacité énergétique, la réduction des émissions et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et de fixer des objectifs et divulguer les informations de performance en termes d'action climatique;
5. **Lieux de travail équitables, diversifiés et inclusifs** : il s'agit de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion au sein des entreprises minières, en veillant à ce

- que tous les employés soient traités de manière juste et respectueuse, indépendamment de leur origine, genre, ou autres caractéristiques personnelles;
6. **Planification de la gestion des crises et des communications** : il s'agit de la préparation et de la gestion des situations d'urgence, ainsi que de la communication efficace avec les parties prenantes en cas de crise;
 7. **Relations avec les Autochtones et les collectivités** : ce protocole évalue la qualité des relations entre les entreprises minières et les communautés locales et autochtones, en mettant l'accent sur la communication, la consultation et la collaboration;
 8. **Prévention du travail des enfants et du travail forcé** : ce protocole s'assure que les entreprises minières n'ont aucune tolérance pour le travail des enfants et le travail forcé, et qu'elles mettent en place des mesures pour prévenir ces pratiques dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement.
 9. **Santé, sécurité et respect en milieu de travail** : ce protocole évalue les pratiques de santé et de sécurité des entreprises pour assurer un environnement de travail sûr et sain pour tous les employés.

Ces protocoles sont conçus pour transformer les engagements de haut niveau en actions concrètes sur le terrain, tout en fournissant aux communautés des informations précieuses sur les performances des opérations minières.

Depuis le début de ses activités, Ressources Falco a prouvé, par ses actions et ses engagements, qu'elle est un membre exemplaire de l'Association. Fières de leurs réalisations, les sociétés minières membres de l'Association sont de réelles partenaires des milieux où elles s'implantent en s'assurant d'obtenir la plus grande acceptabilité sociale pour leurs projets. Au fil des ans, l'industrie minière a sans cesse évolué afin de répondre aux nouvelles réalités du secteur industriel, particulièrement en ce qui concerne le respect de l'environnement et du milieu d'implantation. L'AMQ est fière d'attester que Falco n'y fait pas exception.

3. BÉNÉFICES DU PROJET HORNE 5 POUR LA SOCIÉTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

3.1 Emploi et retombées économiques

3.1.1 Des retombées locales, régionales et pour l'ensemble du Québec

L'AMQ tient d'abord à mettre de l'avant les bénéfices économiques du projet Horne 5. D'une part, parce que ceux-ci doivent être pris en considération, au même titre que les aspects environnementaux et sociaux, afin d'analyser le projet dans une réelle perspective de développement durable. D'autre part, pour s'assurer que le point de vue de la majorité silencieuse, souvent moins encline à participer aux travaux du BAPE, mais qui apprécie les opportunités d'emplois bien rémunérés et les retombées économiques locales et régionales qu'un projet majeur comme Horne 5 peut engendrer, ne passe pas sous silence.

L'industrie minière contribue de façon fort importante à la prospérité socioéconomique du Québec, notamment via l'impôt des sociétés et les droits miniers versés au gouvernement, les salaires versés aux employés et les contrats octroyés à des milliers de fournisseurs. Pour maintenir au Québec une activité minière forte, il importe de continuer à diversifier

notre portefeuille minéral et c'est ce à quoi contribuera le projet Horne 5, pour lequel les perspectives économiques sont éloquentes :

- Création de 900 emplois en période de construction;
- Création de 500 emplois en période d'exploitation;
- Création de 797 emplois directs et indirects pendant 18 ans en Abitibi-Témiscamingue;
- Retombées économiques de 2,18 G\$ en Abitibi-Témiscamingue sur 18 ans¹;
- Recettes fiscales et redevances minières estimées à 1,26 milliard de dollars pour les gouvernements du Québec et du Canada sur toute la durée du projet².

L'AMQ est fière de compter parmi ses membres des entreprises, comme Ressources Falco, qui souhaitent mettre en valeur le potentiel minéral du Québec en maximisant les retombées économiques locales. Ainsi, Ressources Falco s'est engagée à favoriser l'embauche locale, à minimiser les impacts sociaux et à offrir des programmes de formation pour améliorer les compétences locales et créer des perspectives de carrières avantageuses dans le secteur minier. De plus, la participation des Premières Nations à ces programmes de formation serait une priorité, renforçant ainsi les liens et les opportunités pour ces communautés.

3.1.2 Enjeu de la disponibilité de la main-d'œuvre

Bien que le taux de chômage de la région de l'Abitibi-Témiscamingue soit actuellement bas (3,3 % en août 2024³), on ne peut prédire quelle sera la situation au cours des prochaines années. D'ici le début de l'exploitation du complexe minier Horne 5, prévu dans cinq ans, l'enjeu actuel de la pénurie de main-d'œuvre pourrait se résorber, ou du moins, ce laps de temps devrait permettre aux centres de formation et aux entreprises locales de se préparer adéquatement à répondre à la demande de main-d'œuvre de Falco.

3.2 Bénéfices pour l'environnement

Considérant les enjeux soulevés par les intervenants au cours de la première partie des audiences publiques du BAPE, l'Association désire attirer l'attention de la Commission sur les bénéfices pour l'environnement de certains aspects du projet et de certaines mesures préconisées par Falco.

¹ Ressources Falco. 2024. *Ressources Falco, Projet Horne 5 : Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*. 74 p. En ligne: [www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-16-018/3211-16-018-52.pdf].

² Falco Resources. 2021. *Feasibility Study Update, Horne 5 Gold Project*. NI 43-101 Technical Report. Pagination multiple. En ligne : [www.falcores.com/wp-content/uploads/2022/06/Horne-5_EF_2021.pdf].

³ Institut de la statistique du Québec. 2024. *Indicateurs mensuels : emploi et taux de chômage par région administrative*. En ligne : [statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/indicateurs-mensuels-emploi-et-taux-de-chomage-par-region-administrative].

3.2.1 Justification du projet

Pourquoi il est nécessaire de continuer à exploiter l'or au Québec

La justification des projets aurifères est parfois remise en cause par certains pour des raisons environnementales, en particulier quant à l'utilité de l'or. Il est vrai que « l'or est surtout utilisé pour les investissements et en joaillerie », mais « sa conductivité électrique supérieure et sa résistance à la corrosion en font également un élément important des applications électroniques et technologiques »⁴. En 2022, 7 % de la demande mondiale en or était destinée à ces applications⁴.

Il est souhaitable que le Québec continue de répondre à la demande mondiale pour l'or, notamment pour des raisons environnementales et sociales. En effet, l'exploitation minière québécoise est parmi les moins polluantes en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Forcer le transfert de cette exploitation ailleurs dans le monde pourrait non seulement nuire à la lutte contre les changements climatiques, mais aussi engendrer des problèmes environnementaux et sociaux dans des pays où le cadre réglementaire est moins rigoureux et les pratiques moins durables que celles du Québec et du Canada.

Enfin, dans le cas du projet Horne 5, la présence d'or permet de rentabiliser l'exploitation des minéraux critiques et stratégiques (MCS) que le gisement contient, soit le cuivre et le zinc, indispensables aux efforts de transition énergétique.

Cuivre et zinc : essentiels à la transition énergétique

Avec ses 247 millions de livres de cuivre et ses 1 190 millions de livres de zinc estimées, le projet Horne 5 deviendrait le premier producteur de cuivre au Québec. Le cuivre et le zinc sont deux métaux critiques, essentiels à la transition énergétique, ciblés par le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* du gouvernement du Québec. Plusieurs experts s'accordent à dire que le monde se dirige vers une pénurie mondiale de cuivre. L'Agence internationale de l'énergie prévoit que la demande en cuivre sera multipliée par 1,5 d'ici à 2030⁵, d'autres mentionnent un déficit de l'ordre de 5 à 6 millions de tonnes dès le début des années 2030⁶, tandis que l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 pourrait nécessiter une augmentation de la production mondiale de cuivre de 460 %⁷.

La réalisation du projet Horne 5 contribuerait à répondre à la croissance de la demande mondiale pour le cuivre et le zinc, afin de réaliser la transition énergétique, et s'inscrit en

⁴ Ressources naturelles Canada. 2024. *Faits sur l'or*. En ligne : [ressources-naturelles.canada.ca/nos-ressources-naturelles/mines-materiaux/donnees-statistiques-et-analyses-sur-l'exploitation-miniére/faits-mineraux-metaux/faits-sur-lor/20587].

⁵ Fonds monétaire international. 2023. Une fragmentation des marchés des minéraux stratégiques ralentirait la transition vers les énergies propres. En ligne : [www.imf.org/fr/Publications/fandd/issues/2023/12/A-critical-matter-Evans-Santora-STUERMER#:~:text=L'Agence%20internationale%20de%20l,%C3%A0%202030%20(graphique%201)].

⁶ Les affaires. 2023. *Le manque de cuivre mettrait la transition énergétique en péril*. Article publié le 26 septembre 2023. En ligne : [lesaffaires.com/secteurs/energie-et-ressources-naturelles/le-manque-de-cuivre-mettrait-la-transition-energetique-en-peril-2].

⁷ Oil Price.com. 2024. *A Looming Copper Bottleneck Could Derail the Energy Transition*. Article publié le 26 mai 2024. En ligne : [oilprice.com/Metals/Commodities/A-Looming-Copper-Bottleneck-Could-Derail-the-Energy-Transition.html].

conformité directe avec le *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques* du gouvernement du Québec.

3.2.2 Qualité de l'air

Le sujet de la qualité de l'air, notamment en ce qui a trait à l'arsenic, est très préoccupant pour la population de Rouyn-Noranda. L'AMQ considère que Ressources Falco propose des solutions innovantes, très efficaces et adéquates pour répondre à cet important enjeu.

L'efficacité du système de réduction des émissions atmosphériques proposé par Falco est telle que l'air rejeté par le système de ventilation de la mine sera 98 % plus propre que celui aspiré ! Selon les conclusions de WSP⁸, le projet capterait neuf fois ses propres émissions d'arsenic. Selon les hypothèses de modélisation, cela se traduirait par une diminution nette de 400 g d'arsenic par année dans l'air ambiant.

Malgré l'emploi d'un scénario du pire cas possible, les résultats de la modélisation de la dispersion atmosphérique des contaminants indiquent que les concentrations additionnelles de métaux problématiques (arsenic, baryum, cuivre, plomb) qui seraient émises par le projet Horne 5, ne représenteraient que 0,002 à 0,09 % des normes de qualité de l'atmosphère aux résidences les plus rapprochées. En comparaison, selon les hypothèses de modélisation, l'air ambiant à ces mêmes résidences présente déjà des dépassements de la norme en arsenic de 600 % à plus de 2 320 % (voir le tableau 39 de WSP⁸).

En outre, il a été démontré que le risque pour la santé humaine posé par l'exposition aux métaux résultant des activités de Ressources Falco, serait négligeable. Le risque additionnel de cancer serait d'un cas sur 250 millions d'individus⁹, comparativement au critère de 1 cas sur 1 million d'individus généralement accepté.

Bref, la réalisation du projet Horne 5 doit être vue comme la mise en place d'un poumon épurateur qui viendra contribuer, de façon limitée, mais tout de même significative, à améliorer la qualité de l'air de ce secteur de la ville.

3.2.3 Choix de l'emplacement du parc à résidus et du corridor des conduites de résidus

L'emplacement des installations de gestion des résidus miniers (IGRM) a été choisi à la suite d'une analyse rigoureuse de plusieurs sites, réalisée conformément aux prescriptions du *Guide sur l'évaluation des solutions de rechange pour l'entreposage des déchets miniers* produit par Environnement et Changement climatique Canada. L'Association appuie la sélection du site Norbec faite par Falco, qui présente entre autres avantages :

- **Perturbation minimale du milieu naturel** : le fait d'installer les IGRM sur le parc à résidus existant de Norbec diminue grandement le besoin de procéder à des coupes forestières et réduit d'autant la perturbation du milieu naturel, de la faune

⁸ WSP. 2023. *Projet Horne 5, Rouyn-Noranda, Québec. Étude sectorielle sur la modélisation de la dispersion atmosphérique – Révision 3*. 120 p. + annexes.

⁹ Sanexen Services Environnementaux. 2021. *Contribution des émissions atmosphériques à l'exposition à certains métaux. Projet Horne 5, Rouyn-Noranda, Québec*. 67 p. + annexes.

et de la flore, comparativement à l'établissement des IGRM sur un site naturel « vierge »;

- **L'environnement y est déjà contaminé :** l'eau et les sédiments retrouvés dans l'empreinte des IGRM sont encore aujourd'hui contaminés par les métaux en raison des activités minières historiques dans ce secteur. Les résidus qui seront accumulés dans les IGRM viendront en quelque sorte encapsuler les résidus miniers déjà en place, réduisant par le fait même la biodisponibilité des contaminants qu'ils renferment. De plus, le dépôt des résidus sur un site déjà contaminé permettra d'éviter de contaminer un site naturel « vierge » (un seul parc à résidus au lieu de deux);
- **Arrêt des rejets au ruisseau Vauze :** actuellement, l'effluent final du parc à résidus Norbec est rejeté au ruisseau Vauze, un tributaire du lac Dufault. La mise en place des IGRM permettra de cesser les rejets vers ce ruisseau, de regrouper toutes les eaux usées et de les traiter à la nouvelle usine de traitement qui sera construite par Falco. L'ensemble des rejets devront donc respecter les normes de qualité qui seront imposées à Ressources Falco par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (MELCCFP) et devront tendre vers les objectifs environnementaux de rejet établis par le MELCCFP;
- **Utilisation d'un corridor déjà existant pour les conduites de résidus :** le corridor retenu pour acheminer les résidus du complexe minier Horne 5 jusqu'aux IGRM se situe le long de routes existantes ou dans l'emprise de lignes de transmission électrique, ce qui permet de réduire grandement le besoin de procéder à des coupes forestières et réduit d'autant la perturbation du milieu naturel. Malgré que le corridor croise des cours d'eau tributaires du lac Dufault, les mesures de sécurité proposées par Falco (remblaiement des conduites, conduites à double paroi, sondes permettant de détecter une fuite, bassins de récupération des fuites, arrêt automatisé du pompage en cas de fuite) permettent de minimiser efficacement les risques de déversement accidentel vers le lac.

3.3 L'aspect social

Les temps changent; les gens et les façons de faire aussi. L'industrie minière l'a compris depuis longtemps et c'est pourquoi elle place le citoyen au cœur de ses priorités. Pour aller de l'avant, un projet minier doit intégrer, autant que faire se peut, les préoccupations des parties prenantes afin de favoriser son acceptabilité sociale. Pour y arriver, les sociétés minières sont soucieuses d'entretenir un dialogue avec la population et les communautés autochtones des milieux concernés pour comprendre leurs préoccupations, leurs besoins et leurs attentes. Cet exercice doit se faire en amont, à l'étape même de la planification et de la conception du projet, comme l'a d'ailleurs fait Ressources Falco :

- Depuis l'annonce du projet en 2014, Ressources Falco a organisé plus d'une centaine de rencontres avec les communautés locales et les parties intéressées;
- Un comité consultatif composé de diverses parties intéressées est actif depuis 2019;

- Des études ont été réalisées pour approfondir la compréhension des impacts sociaux, notamment une étude sur l'utilisation du territoire des lacs Dufault et Duprat en 2019;
- En 2021, une étude de WSP et de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue a caractérisé les composantes sociales du milieu. La démarche a inclus la collecte de données statistiques, un sondage diffusé auprès de 2 602 ménages, et des entrevues semi-dirigées avec 20 organismes communautaires et 14 entreprises locales;
- Un exercice de matérialité des thématiques ESG et l'élaboration d'une stratégie ESG ont été réalisés par Falco pour surpasser les meilleures pratiques de l'industrie minière sur les aspects environnementaux et sociaux.

À la suite de ces constatations et de la lecture de l'étude d'impact de l'entreprise, l'AMQ est d'avis que Ressources Falco a pris cet exercice au sérieux et a été à l'écoute des préoccupations et des enjeux exprimés.

De même, au cours de la première partie des audiences publiques du BAPE, Ressources Falco a signifié à plusieurs reprises sa volonté de continuer de collaborer avec la communauté pour trouver des solutions aux enjeux soulevés par la population, notamment sur les aspects de la capacité d'accueil du milieu et de l'impact des vibrations. Les idées mises de l'avant, comme la transformation des logements de travailleurs en logements sociaux et la mise sur pied d'un programme *Intégrité-Résidences et infrastructures*, sont des exemples de l'esprit de collaboration active qui anime Ressources Falco.

Ces mesures ont de quoi rassurer l'AMQ qui espère que le BAPE saura lui aussi voir tous les efforts que compte déployer Ressources Falco pour limiter au minimum l'impact du projet sur le milieu.

4. CONCLUSION

Créatrice de richesse, l'industrie minière agit en tout respect des gens et de l'environnement dans le déploiement de ses activités. C'est exactement ce que Ressources Falco s'efforce de faire en proposant des actions précises pour éviter, minimiser et compenser les impacts de ses opérations.

Le BAPE a devant lui un projet minier crédible, respectueux des gens et de l'environnement et qui contribuera à la prospérité socioéconomique de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, tout en s'assurant de minimiser les impacts négatifs sur le territoire et pour la population.

Pour les raisons énumérées précédemment dans ce mémoire, l'Association minière du Québec apporte son appui au projet Horne 5 de Ressources Falco.

Espérant que le BAPE puisse lui aussi faire une recommandation favorable au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, nous vous prions de recevoir, Monsieur le président de la Commission, nos salutations distinguées.

Le Directeur Environnement et
développement durable,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Hamel'. The signature is fluid and cursive, with a long vertical stroke at the end.

Patrice Hamel, biol., M.Sc. Env.